Zoon

Information communale





LES ABONNEMENTS GÉNÉRAUX CFF

L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **CHF 35.-** par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Lundi et jeudi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi fermé

Mardi et mercredi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 17h00 Vendredi matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 16h00

Tél. 026 470 40 00 Email: commune@avry.ch

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi15h00 à 18h00Mercredi15h00 à 19h30Jeudi15h00 à 18h00Vendredi15h00 à 18h00Samedi09h00 à 12h00

CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUÉRICULTURE

Chaque 1er vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00. Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69

LE CENTRE DE TRI

Horaire d'été (heure d'été)

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

 Mardi
 de 08h30 à 11h30

 Jeudi
 de 16h00 à 19h00

 Vendredi
 de 16h00 à 19h00

Samedi de 09h00 à 12h00 de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique. http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm

de 08h30 à 11h30

de 16h00 à 18h00



1 ÉDITORIAL

3 INFORMATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

5 INFORMATIONS COMMUNALES PAR DICASTÈRE

9 VIE DU VILLAGE

14 LA VIE DES ÉCOLES

19 LE SAVIEZ-VOUS?

23 INFORMATIONS ET DIVERS

30 LES SOCIÉTÉS LOCALES

Impressum

Tirage: 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur: Commune d'Avry

Coordination: Administration communale - Tél. 026 470 40 02 Commission d'information: Laurent Dessibourg, Céline Robichaud, Sylvie Rubatel Vonlanthen, Geneviève Renevey et Bernard Roussel

Secrétariat: Cassandra Pulvirenti **Impression:** Imprimerie MTL



300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80 1746 Prez-vers-Noréaz Tél. 026 401 20 83 Fax 026 401 20 86 Heures d'ouverture Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00 Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00 Soir et samedi: sur rendez-vous

Carole Sciboz Thérapeute

Impasse des Agges 15 1754 Avry-sur-Matran

079 302 11 33 info@carolesciboz.ch

www.carolesciboz.ch

EDITORIAL EDITORIAL EDITORIAL

Déjà plus de 100 jours que la nouvelle législature a débuté avec de nouvelles personnes et de nouveaux rôles, mais toujours avec l'objectif commun de servir au mieux les intérêts de notre belle commune.

Les défis qui attendent le Conseil communal et le Conseil général sont importants (entre autres la réforme de l'imposition des entreprises 3, le plan d'agglomération de 3ème génération, l'aménagement local avec par exemple le projet «Nouvel Avry-Centre», le quartier d'habitations qu'il pourrait générer et la future gare tant attendue à proximité qui simplifiera entre autres l'accès au CO). Je salue au passage le geste du Conseil communal de Matran qui a accepté le principe du déplacement de sa gare vers Avry-Centre à la condition qu'une desserte optimale en transports publics au travers de Matran et en direction de la nouvelle gare soit garantie.

Tous ces défis auront un impact direct sur nos finances qu'il s'agira d'optimiser, sur nos infrastructures et sur le visage d'Avry pour les 10 à 20 prochaines années. Cela impliquera des choix difficiles et il faudra mettre des priorités claires.

Notre journal communal, Avryzoom, n'est pas en reste. Tout d'abord, il passe à la couleur. Voilà qui devrait réjouir certains anciens rédacteurs qui la réclamaient depuis longtemps. La concurrence dans le secteur nous permet aujourd'hui ce changement sans coût supplémentaire. Sa fréquence de parution ne sera plus dictée par le rythme des assemblées communales du fait de la mise en place du Conseil général. Vous continuerez à y trouver des informations officielles de la commune, mais les ordres du jour, les messages et documents à l'intention du Conseil général n'y seront plus publiés. Vous les trouverez sur notre site internet et ils sont à disposition pour consultation au bureau communal. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les séances du Conseil général sont publiques et que vous y êtes les bienvenus. Après 5 ans passés personnellement à la tête d'Avryzom, j'ai transmis le flambeau à Laurent Dessibourg à

qui je souhaite plein succès. J'ai eu un immense plaisir et beaucoup de satisfactions dans cette tâche et je remercie tous les membres anciens et actuels de la commission d'information pour leur travail et leur engagement pour notre journal de qualité reconnu et même envié par certaines communes.

Je finirai mon premier éditorial par vous rappeler notre service de «News» par courriel. C'est un moyen alternatif pratique pour être informé très rapidement et simplement de ce qui se passe dans la commune. Vous pouvez vous y inscrire simplement en envoyant un courriel à commune@avry.ch ou en passant au bureau communal. Une nouveauté encore sur notre site internet: vous pouvez la découvrir en cliquant sur «Avry en vidéo».

En mon nom et au nom de mes collègues du Conseil communal, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant la responsabilité de la gestion de notre commune et vous souhaite d'ores et déjà un agréable automne.

Michel Moret Syndic





Gestion des déchets

Conseil, collecte, traitement, valorisation

www.srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17 Tel. 026 429 08 20 Fax 026 429 08 22

INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL



Le 11 mai 2016, M. Nicolas Favre, doyen d'âge du Conseil général, a dirigé la séance constitutive du premier Conseil général d'Avry jusqu'à la nomination du Président du Conseil général pour la période 2016-2017, M. Philippe Cerf.

M^{me} Nicole Maillard, administratrice, a eu le plaisir de les féliciter et de les remercier pour leur collaboration au bon déroulement de cette première séance du Conseil général.



Pierre de Feu sa

Cheminées - Poêles - Fourneaux

Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse Suisse Garantie

> 1754 CORJOLENS 026/470 28 38

.....

Vente de légumes et fruits de saison.

Marché le vendredi de 8h15 à 9h15

Rte de la Côte 19 à Avry



Vitrerie – Glaserei Réparation – Miroir

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65 Fax 026 424 88 66 Natel 079 217 44 31 Rte des Muëses 1a 1753 Matran wernerwyss@gmail.com





Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch

Auril 2016



Nouvelle mensuration d'Avry

Pour rappel, la mensuration officielle représente l'ensemble des opérations techniques qui servent à mesurer un territoire et à établir les documents officiels (plans et registres) qui décrivent et garantissent la propriété foncière.

C'est en 2003 qu'a débuté la nouvelle mensuration qui était devenue nécessaire suite à la fusion des communes d'Avry-sur-Matran et de Corjolens en 2001 et à la vétusté des anciens plans qui dataient de 1904 et 1905.

Les travaux relatifs à la nouvelle mensuration arrivent à échéance. Les documents seront mis à l'enquête publique par insertion dans la Feuille officielle pour une durée de 30 jours dans le courant du mois d'octobre 2016.

De nouveaux numéros d'articles sont attribués dès 2000. Les données de la nouvelle mensuration peuvent être consultées via le portail cartographique du canton de Fribourg. http://map.geo.fr.ch

Les anciennes données sont encore valables juridiquement, et ceci jusqu'à l'approbation définitive de la nouvelle mensuration qui aura lieu en même temps que l'introduction du registre foncier fédéral.

Documents mis à l'enquête publique:

- le nouveau plan du registre foncier et le registre des biens-fonds
- le cadastre transitoire
- le plan inventaire du domaine et des passages publics
- les conventions de modification des biens-fonds limitrophes
- les conventions relatives aux améliorations et régularisations de limites

- le plan de la répartition des feuilles
- le rapport explicatif du géomètre
- le dossier des noms locaux

L'enquête porte sur les objets suivants:

- la conformité du plan inventaire du domaine et des passages publics avec le cadastre en vigueur et avec les décisions prises conformément à la législation spéciale
- la régularité des limites inchangées
- la conformité des limites modifiées avec les conventions passées
- les limites du domaine public des eaux
- les modifications de minime importance et les réunions de biens-fonds effectuées d'office par le géomètre
- la matérialisation lorsqu'elle a lieu

Les propriétaires seront informés personnellement de l'enquête publique. Ils pourront consulter le dossier qui sera déposé à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Exposition

Mission possible : L'habitat de la société à 2000 watts



Exposition décrivant 21 projets d'architecture durable

Une manière claire et concise d'expliquer la vision de la société à 2000 watts



Avry

Pour un avenir durable

Noréaz

un avenir énergétique fleuri





Cérémonie de remise du label « Cité de l'énergie »

La population est cordialement invitée à participer à la remise du label « Cité de l'énergie » qui sera décerné aux communes d'Avry et Noréaz.

La manifestation se déroulera au CO de Sarine-Ouest, le 14 octobre 2016 à 14h00 pour la partie officielle qui sera suivie d'un apéritif.

A 16h00, aura lieu la projection du film « Demain », César du meilleur film documentaire 2016. De Cyril Dion et Mélanie Laurent



Avry

Pour un avenir durable

Noréaz

un avenir énergétique fleuri



TV, HiFi, Multimédia, Professional Electronics



Avry-Bourg 19/15 1754 Avry-sur-Matran Tél. 026 470 24 20 Fax 026 470 24 28 avry@amadeus-ag.ch www.amadeus-ag.ch







STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72 info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

VIE DU VILLAGE VIE DU VILLAGE

20èmes Joutes des Sapeurs-Pompiers

Regroupement des forces

Le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal Matran Avry Neyruz (CSPi M.A.N.) a été créé le 1er Janvier 2016 afin de regrouper les Corps des Sapeurs-Pompiers des trois communes. Ce regroupement répond à plusieurs objectifs: souhait de l'ECAB de fusionner les corps des sapeurs-pompiers et de respecter les normes Fri-Fire, poursuite de la collaboration entre les trois communes afin de réagir avec efficacité en cas de sinistre, recrutement plus aisé des volontaires, notamment des jeunes et optimisation des coûts.

Effectif, équipement et budget

Le CSPi M.A.N. compte aujourd'hui plus de 60 personnes et dispose de deux locaux à Avry et à Neyruz. L'équipement comprend un camion tonne pompe, deux véhicules de transport avec les appareils de protection respiratoire et deux autres véhicules équipés de remorques pour le matériel (éclairage, dérouleurs de tuyaux, etc.). Les alarmes sont déclenchées par l'appel au 118 qui par-



vient au Centre d'Engagement et d'Alarme (CEA). Les pompiers prévenus par sms ou par téléphone sont informés du type de sinistre et du lieu de l'intervention. Ils confirment aussitôt leur disponibilité et se rendent au local du feu. Le budget annuel de fonctionnement de l'ordre de CHF 80'000.– est réparti entre les trois communes en fonction de la valeur ECAB des bâtiments.

Les recommandations du capitaine

Christophe Pierret de Matran est le capitaine responsable du CSPi M.A.N. Il est assisté par un commandant remplaçant et par un officier de secteur dans chaque commune. M. Pierret recommande aux citoyennes et aux citoyens d'être vigilants dans les activités domestiques et de loisirs afin de prévenir les risques.

Des joutes animées et appréciées

Pour assurer le bon déroulement de ces 20èmes joutes, les membres des amicales des communes ont mis en place un comité d'organisation présidé par Vincent Kowalski. L'amicale de Matran ayant remporté les joutes en 2015, l'association régionale a prévu celles de 2016, le samedi 11 juin, dans le fief du vainqueur. Une soixantaine de bénévoles ont mis en place des épreuves qui ont rassemblé 165 pompiers (actifs et retraités) répartis en 17 équipes. Tous ont eu beaucoup de plaisir à se mesurer au cours des 12 jeux organisés avec brio par Romain Corpataux. Les jeunes sapeurs-pompiers de la Sarine (JSP) ont également fait une démonstration de leur savoir-faire, de bon augure pour leur futur engagement.

Les organisateurs, les bénévoles et les participants remercient chaleureusement les communes et les sponsors qui par leur précieux soutien ont permis à chacun de vivre une journée de convivialité et de camaraderie dans le bel esprit d'équipe des Sapeurs-Pompiers.

BR

VIE DU VILLAGE

Spectacle du cirque Toamême

Le vendredi 10 juin 2016 à l'école primaire d'Avry

Cette année le cirque Toamême a voulu souligner le 25 ème anniversaire de la disparition d'un artiste mondialement connu, Jean Tinguely. C'est donc le groupe des plus grands qui a offert un spectacle commémoratif intitulé: «Petit Jean». Nous avons assisté à une histoire imaginaire dans laquelle nous avons fait la connaissance de Jean à ses 15 ans.

En plus de bien maîtriser les techniques du cirque: acrobaties, jongleries, sauts et exercices d'équilibrisme sur la corde raide, les jeunes ont évolué dans un univers poétique et théâtral. Ce fut un bel hommage rendu avec talent et persévérance à un créateur qui a laissé son empreinte au $20^{\rm ème}$ siècle.

En première partie, il y avait un spectacle à numéros qui regroupait les plus jeunes. Ils nous ont emmenés sur «une planète lointaine » où les visiteurs viennent admirer au zoo les comportements étonnants des individus de la «species humana ». Il est toujours agréable de découvrir les prouesses de ces jeunes après le travail d'une année au cirque.





Ce spectacle sera en tournée fribourgeoise jusqu'à l'automne. Pour en connaître les dates, il suffit de consulter le site: www.toameme.ch.

CR



VIE DU VILLAGE

Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (RFI)

Du 16 au 21 août ont eu lieu la 42ème édition des RFI. Les pays invités étaient: la Jordanie, la République tchèque, la Sicile, la Slovénie et Tahiti. A noter que 4 groupes folkloriques provenaient de l'Amérique du Sud: l'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Paraguay. La programmation de cette année mettait l'accent sur les danses latines. La possibilité était donnée d'assister à des ateliers, à des concerts, à des soirées spéciales, etc. Bref, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges.

Nous en avons eu un bel aperçu, le jeudi 18 août à l'aula du CO de Sarine-Ouest, puisque les communes de Matran et d'Avry conviaient la population à assister au spectacle des danseurs du Paraguay et de Tahiti.





Les Paraguayens nous ont fait découvrir quelques facettes de leur tradition, entre autres, les jeunes femmes ont dansé avec des bouteilles en équilibre sur leur tête. Un moment impressionnant qui a conquis le public. Le groupe de Tahiti était énergique et endiablé, il a bien réchauffé la salle en allant chercher des participants parmi les spectateurs. Leurs costumes faits à la main étaient magnifiques et colorés. Ce groupe a présenté les danses en français, ce qui a favorisé une belle connivence avec l'auditoire.

Ce fut donc une soirée particulière qui nous a transportés dans des univers différents et qui nous en a mis plein la vue. Alors, à l'an prochain.

CR







Cédric Guisolan, conseiller en assurances Téléphone 026 347 33 10 Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif?

Protéger ceux que vous aimez.

Dans le domaine de l'assurance vie aussi, nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg Téléphone 026 347 33 33 www.mobifribourg.ch



N. Cosentino Carrelages SA REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale Case postale 174 1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90 Tél. 026 470 19 38

Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch http://www.ncosentinocarrelage.com

Nicolas Pugin



Réparation Conception Réalisation de tout votre mobilier ancien ou moderne Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87 www.ebenisterie.ch





Caroline Laroche Asmatico Infirmière

Impasse de Cheiry 14 CH-1754 Avry-sur-Matran

+41 (0)78 840 04 97

hydrotherapie-colonique.ch

VIE DU VILLAGE

Théâtre des jeunes

Les 22 et 23 juin à l'Aula du CO de Sarine-Ouest, la troupe de théâtre des jeunes d'Avry présentait la pièce «Les Oubliés», écrite par leur moniteur Samuel Corminboeuf. Deux soirées attendues avec enthousiasme par ces jeunes qui étaient impatients de présenter leur spectacle théâtral au public. Grâce à l'expérience acquise au fil des années, la troupe a su nous tenir en haleine et elle nous a fait passer un bon moment.

Cette année, les jeunes étaient costumés en personnages de dessins animés. Ils étaient enfermés dans un

endroit sombre, oubliés de tous. C'est la Reine de Coeur qui les avait tenus à l'écart pour ne pas qu'ils deviennent célèbres. Ces personnages seront malins alors ils tendront un piège à la méchante reine pour contrecarrer ses plans.

Les jeunes sont maintenant à l'aise sur scène, il est intéressant de les voir évoluer à chaque spectacle. Ils ont une belle complicité et ils semblent heureux de faire partager leur passion au public. Bravo à ces jeunes dynamiques et talentueux.

CR



Centre de loisirs: invitation aux jeunes d'Avry

Comme chaque année, notre traditionnel camp de ski & snowboard pour enfants et adolescents aura lieu durant les prochaines vacances de Carnaval. Nous passerons une semaine dans un chalet sur les pistes au sommet du Moléson en compagnie des jeunes des centres de loisirs du Jura, du Schönberg et de la Basse-Ville. Ce camp est l'occasion, pour petits et grands, de découvrir la pratique d'un nouveau sport ou de parfaire ses compétences grâce à nos moniteurs certifiés jeunesse & sport. Le camp aura lieu du mardi 28 février au samedi 4 mars 2017, son prix est de 300.- par enfant tout compris. Les inscriptions pourront se faire dès le 1er décembre au centre de loisirs durant les heures d'ouverture.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au 079 214 05 12.

Au plaisr de vous rencontrer!

Didier Humbert



Une banque pour tous.



simplement ouvert



LA VIE DES ECOLES LA VIE DES ECOLES

Les 10 ans de l'accueil



Le jeudi 17 mars 2016 à 17h30, les enfants de l'accueil interprètent à leur manière «Même pas d'accord» une histoire tirée d'un conte. J'avais vu grand en pensant théâtre et en voyant monter sur les planches tous nos artistes de 4 à 12 ans. Au final, la mise en scène fut simple vu le nombre de bambins aux âges différents, mais l'ambiance vivante et colorée grâce aux décors et masques élaborés en grande partie par les enfants eux-mêmes. Les costumes et les éclairages ont été mis en valeur par de subtils jeux d'ombres et de lumières. Très belle interprétation pour ce conte.



Ci-dessous un résumé du conte pour celles et ceux qui n'auraient pas pu suivre le fil de l'histoire... En effet, notre accueil était plein à craquer, trop plein pour y mettre tous les spectateurs et trop plein pour les petits, subitement intimidés par tant de monde. Malgré tout, chaque enfant a su trouver une petite place, un petit geste, un petit mot ou simplement une expression comme un sourire ou une grimace. C'est ce qui compte... en fin de conte!

« Même pas d'accord! »

En résumé...

«Sans crier gare, un beau jour, tous les animaux disparaissent de la surface de la Terre. Des plus familiers aux plus sauvages, des plus petits aux plus gros, plus l'ombre d'une patte ni d'un museau! Mais où sont-ils donc tous passés? Se désespèrent les humains. Les fermiers perdent la tête, les enfants s'interrogent, les jardiniers sont très embêtés, trop c'est trop, impossible de vivre sans animaux! Sur le champ, ils partent à leur recherche et les retrouvent au cœur d'une forêt touffue où les bêtes se sont retranchées pour exprimer leur colère contre les hommes... Le face-à-face peut commencer...»

La soirée s'est prolongée jusque vers 20h00 autour de quelques plats salés et sucrés préparés par le personnel de l'accueil. L'ambiance fut très sympathique et je remercie très sincèrement tous les parents venus voir et entendre leurs petits. Moments inoubliables d'une grande famille, celle de l'accueil.

Grâce à vous, chers enfants, chers parents, chères collaboratrices, cher Maurice, la fête a bel et bien eu lieu dans une atmosphère chaleureuse et festive. Nous sommes tous rentrés avec de belles images et chacun avec son petit souvenir bien personnel. Les choses simples sont souvent les meilleures. Je souhaite une très belle prochaine dizaine à l'accueil et à toutes celles et ceux qui continueront avec foi à le faire grandir et s'épanouir.

Pour l'accueil, GR



LA VIE DES ECOLES

L'accueil extra-scolaire a fêté ses 10 ans

(Extraits de l'allocution de M. Maurice Clément)

Un brin d'histoire, seulement 10 ans et déjà tant d'événements qui sont la marque de l'AES d'Avry. Les premiers enfants arrivèrent à l'accueil le 9 janvier 2006.

C'est à l'initiative de Geneviève Renevey (Gigi) qui interpela les autorités communales et au projet de Carlos qui fit passer le projet du rêve à la réalité avec le soutien du conseil communal que tout débuta.

Au début, l'accueil des enfants s'est fait dans l'ancien pavillon du centre de loisirs. Très vite, le nombre d'enfants qui frappent à la porte augmente: de 15 en automne 2006, à 24 en 2007, à 48 en 2008, environ 60 entre 2009 et 2011 puis un pic de 70 enfants en 2012.

C'est très vite qu'il faut engager du personnel. Rose, Valérie, Carla et Carole sont venues épauler Gigi. En 2016, une soixantaine d'enfants viennent à l'accueil, avec des pointes de 30 à midi.

L'accueil d'Avry, c'est également la recherche de locaux adaptés. Après le cabanon du centre de loisirs, les anciens containers du COSO, les nouveaux containers partagés avec l'école enfantine, nous voilà aujourd'hui dans de magnifiques locaux qui permettent un accueil de qualité dans un cadre de travail optimal.

Qui dit accueil, dit également repas et goûters. Aujourd'hui nous avons un contrat avec l'hôpital DALER

qui a permis de satisfaire aux exigences du label «fourchette verte».

L'accueil, ce sont des enfants qui se retrouvent jour après jour, pour faire l'apprentissage de la socialisation sous la conduite d'animatrices attentives à leurs besoins.

L'accueil, se sont des animatrices formées et motivées par leurs tâches éducatives. Un grand merci à Gigi, Rose, Valérie, Carla pour leur fidèle engagement à l'AES d'Avry!

L'accueil, ce sont aussi les parents qui témoignent leur confiance en plaçant les enfants auprès des animatrices soucieuses de bien communiquer avec eux.

C'est aussi l'engagement des autorités communales pour la pérennité de l'AES. L'attribution de ces locaux en est un exemple. C'est la solidarité citoyenne par le financement partiel des coûts et par la reconnaissance de l'AES.

L'accueil, c'est le service cantonal de l'enfance et de la jeunesse qui a le contrôle de l'application des lois et des prescriptions tant dans le domaine pédagogique qu'organisationnel.

Et pour terminer, une petite pensée:

 lorsqu'une femme, un homme, un enfant rêvent, ce n'est qu'un rêve, mais si beaucoup de femmes, d'hommes et d'enfants rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité.

Longue vie à l'AES d'AVRY!

CO de Sarine Ouest

Projet de classe 11H: Zéro Déchet

L'école du CO de Sarine Ouest propose aux élèves une réflexion et des actions concrètes pour apprendre à

contrôler et à limiter notre consommation d'énergie. Durant cette année scolaire, les élèves des classes 31 et 3H tiendront un journal de bord et s'intéresseront plus particulièrement aux installations de chauffage des bâtiments de l'école. Ce projet intitulé «Enerschool» sera

LA VIE DES ECOLES

conduit durant trois ans sous la direction de M^{me} Lisa Oberson, enseignante.

En mai et juin 2016, une classe a développé un projet ayant pour thème: Zéro déchet. Vous pouvez lire ci-dessous les étapes de ce travail et pourquoi pas... mettre en pratique quelques précieux conseils pour consommer moins et mieux afin de préserver nos ressources naturelles.

LD

Choisir un projet

Dans le cadre du français en 11H, nous avons 3 semaines à disposition pour créer un projet de classe. Nous étions libres de choisir le thème et la façon de le mener. Le but était de faire quelque chose dont on se souviendrait. Notre professeur de classe, M^{me} Egger, qui enseigne le français et l'économie familiale nous a proposé d'approfondir le thème du Zéro Déchet. Nous avons accepté et nous nous sommes lancés dans l'aventure.

En français

Nous avons commencé par lire des articles. Le premier a été celui de la famille Bino, article paru dans le journal *Le Matin*. Nous nous sommes ensuite rendus sur le site de l'association suisse de Zéro Déchet: www.zerowasteswitzerland.ch et par groupe, nous avions un thème précis à approfondir dans le but de monter une exposition. Nous avons donc créé des panneaux récapitulatifs avec des trucs et astuces que l'on peut facilement appliquer à la maison. Et nous avons imaginé monter une exposition. Nous avons également regardé ou lu quelques extraits de la vie de Béa Johnson, l'initiatrice du projet et visionné une expérience faite par une famille française.

En économie familiale

Avec M^{me} Esseiva, nous avons travaillé par ateliers où nous avons créé nos propres produits de nettoyage et nos propres cosmétiques. Nous avons constaté que c'était facile à faire et qu'il ne fallait pas beaucoup d'ingrédients, et que l'on pouvait facilement se détacher de tout ce qu'on nous vendait sur le marché.

En interdisciplinarité

Nous nous sommes rendus en ville de Fribourg. Par groupe de 2, nous avons comparé plusieurs produits dans 4 magasins différents et nous devions trouver le meilleur produit pour notre santé et notre environnement et le pire à éviter d'acheter. Cette expérience a été très intéressante et nous avons pris conscience de tout ce qui pouvait exister pour un seul produit.

Visite de M^{me} Bino

Nous avons pris contact avec la présidente de l'association suisse Zéro Déchet, M^{me} Bino, et nous l'avons invitée un lundi après-midi pour que l'on puisse lui poser toutes nos questions. Elle nous a parlé de son expérience: vider sa maison et garder uniquement le nécessaire, préparer un kit de shopping Zéro Déchet (sac en coton pour les fruits et légumes, boîtes pour la viande, le poisson ou le fromage), terminer son stock de produits de douche pour se contenter d'un simple savon, etc.

Exposition

Après avoir récolté les informations nécessaires, fait des panneaux, fait des produits «maison» et comparé des produits du marché, nous avons monté notre exposition et un petit dossier pédagogique avec des questions, pour que nos camarades puissent venir visiter l'exposition et en retenir les informations principales. Nous avons également proposé un marché gratuit pour échanger nos classeurs, séparations, livres et autres affaires de bureau. Et ce marché gratuit restera permanent dès la rentrée 2016-2017.

Conclusion

Nous avons bien aimé ce projet de classe, mais, vu que ce sont nos parents qui s'occupent des courses et de la maison, nous nous rendons compte qu'il n'est pas toujours facile d'appliquer ce mode de vie!

La classe 3H 2015-2016

Centre Automobile 2000 SA



Garage Carrosserie Pare-brise Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89 info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



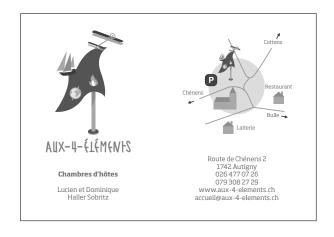
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57 Tél. 026 494 26 33

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

BUREAU D'ARCHITECTURE ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75 1754 AVRY-SUR-MATRAN Tél. 026 470 20 66 Fax 026 470 20 68 office@vonlanthen-architectes.ch



LE SAVIEZ-VOUS? LE SAVIEZ-VOUS? LE SAVIEZ-VOUS?

La nouvelle place de parc de la gare de Rosé



Le dépôt, à gauche de l'ancienne fabrique Hortex, est le seul qui ait échappé à la démolition de la tuilerie briqueterie dont l'activité s'est interrompue dans les années 1930.

L'ancienne fabrique de vêtements Hortex a été créée en 1940. Elle comptait une centaine de collaborateurs(trices) dans les années 1970. La concurrence asiatique a entraîné sa fermeture.

Le début du développement en 1965: les «blocs» de Rosé.



En décembre 1973, les améliorations routières dues à l'ouverture du centre commercial ont nécessité le détournement de la route cantonale. Elle passait auparavant entre la ferme et la grange de la famille Sciboz.

Jean-Marie Barras

TINGUELY 2016

30 ans, 60 affiches à Avry

Pour commémorer la disparition de Jean Tinguely, une exposition de ses affiches est organisée par le collectionneur Jean-Marc Rey.

Où: Avry Centre, route de Matran 9, 1754 Avry-sur-Matran

Quand: du 10 octobre 2016 au 15 octobre 2016

Pour plus d'informations : www.tinguely2016.ch

LE SAVIEZ-VOUS?



Interview du Dr. Fernand Roulin

1. Petite présentation

Je suis marié et père de trois enfants et six petits-enfants. Passionné par mon travail, je suis aussi sensible à l'art en général et à la photo en particulier. J'aime voyager et découvrir d'autres cultures qui nourrissent l'imaginaire et élargissent la pensée. Partir, c'est d'abord un cheminement intérieur, un questionnement et beaucoup de réponses à la vie. Je pratique régulièrement un peu de fitness pour me maintenir en forme.

2. Pouvez-vous me retracer votre parcours estudiantin?

Après être passé sur les bancs du collège Saint-Michel à Fribourg, c'est toujours dans la cité de Zaehringen que j'ai débuté ma formation universitaire à la faculté des sciences puis j'ai poursuivi mes études à la faculté de médecine de l'université de Lausanne. Ensuite, j'ai passé plusieurs années comme médecin assistant dans les services de chirurgie générale et orthopédique, de rhumatologie et surtout de médecine à l'hôpital cantonal de Fribourg. J'ai eu la chance de pouvoir aussi me former à la policlinique de l'Inselspital à Berne où j'ai préparé mon doctorat.

3. Comment se sont passés vos débuts dans cette petite commune et comment avez-vous été accueill?

Avec ma femme, nous nous sommes installés à Avry-sur-Matran en 1980 et trois ans plus tard, en avril 1983, j'ai ouvert mon cabinet médical. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de répondre à quelques questions dans le bulletin communal, à la demande du syndic de l'époque, Monsieur Roland Berset. L'accueil de la population a été d'amblée chaleureux. Un quart de ma patientèle vit dans la commune et je cultive des liens riches et étroits avec un grand nombre de personnes. Le développement de mon activité a été facilité par la faible densité médicale dans une région en plein essor.

4. Plus qu'un cabinet, vous avez mis sur pied un lieu symbolique au sein du village. Quelles ont été vos motivations? J'imagine que vous n'avez pas été seul acteur dans la démarche.

Au départ, j'envisageais de m'installer comme médecin interniste en ville de Fribourg mais c'était sans compter sur l'intervention de Monsieur Jean-Marie Barras qui connaissait professionnellement mon épouse et lui avait proposé à plusieurs reprises que je vienne pratiquer dans ce village. Je n'ai jamais regretté ce choix qui m'a permis d'exercer une activité extrêmement intense et variée, m'obligeant à me maintenir informé dans les registres les plus simples de la médecine comme dans les pathologies beaucoup plus lourdes. Pratiquer la médecine aux portes de Fribourg ne m'a donné que des avantages. Cela m'a permis d'être confronté à de multiples situations que je n'aurais pas rencontrées en ville, notamment dans le domaine de l'urgence. Tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien de ma famille et en particulier de celui de ma femme qui a bien souvent dû me laisser réchauffer de bons petits plats dans le micro-ondes et qui en plus a passé un temps infini au cabinet.

5. Vous vous êtes spécialisé en médecine interne. En quoi consiste ce domaine et quels sont les grands axes de votre pratique médicale?

La médecine interne a récemment changé de nom pour s'appeler médecine interne générale. C'est essentiellement la médecine de l'adulte dans les domaines de la cardiologie, pneumologie, gastro-entérologie, urologie, neurologie, rhumatologie et j'en passe. La formation hospitalière exigeait un minimum de quatre ans dans des services de médecines reconnus dont un an en milieu universitaire à quoi il fallait ajouter un an dans une autre discipline et un doctorat sans quoi le titre FMH (fédération des médecins suisses) ne pouvait pas être porté.

J'ai porté un intérêt particulier à la médecine d'urgence à laquelle j'ai été beaucoup confronté. Ceci m'a permis de côtoyer de manière étroite les équipes de sauvetage en particulier le service d'ambulance de la Sarine avec qui je collabore encore régulièrement.

6. Vous vous êtes occupé de générations de patients, notamment des enfants scolarisés à Avry. Pouvez-vous développer cet aspect de votre travail?

LE SAVIEZ-VOUS?

La médecine scolaire m'a occupé durant plusieurs années avec beaucoup d'enthousiasme. Il s'agissait avant tout d'une fonction de dépistage relativement simple et rapide qui ne me prenait que quelques jours par année. Les années passant et ne voulant pas me disperser, j'ai préféré passer le flambeau.

7. En plus de votre rôle de médecin scolaire, avez-vous assumé d'autres fonctions associatives dans la commune? J'ai été intégré brièvement la commission d'urbanisme. Pour des raisons de temps, j'ai préféré me concentrer sur ma profession.

8. Après pus de 30 ans de bons et loyaux services, quel regard portez-vous sur la médecine actuelle?

La médecine s'est développée de manière extraordinaire et comme disait le Professeur Jean Bernard éminent hématologue français et académicien, «elle a davantage évolué en 20 ans qu'en 20 siècles». Le défi est maintenant de rester en adéquation entre la science et l'humanité. C'est un pari difficile car la science et la technique sont de plus en plus pointues et font appel à des apprentissages longs et rigoureux dans des domaines très étroits. De ce fait, le risque est de perdre la vue d'ensemble et c'est un peu notre rôle de l'éviter. Il est donc essentiel de préserver un équilibre au sein de toutes ces spécialités.

9. Je crois savoir que vous êtes un défenseur de la médecine factuelle. Et les médecines alternatives?

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur des approches qui font partie du décor actuel. Je vois plutôt les médecines alternatives comme un accompagnement que comme une vraie médecine basée sur les preuves. Elles sont très courues et libre à chacun d'en faire usage.

10. Le patient d'aujourd'hui est-il le même qu'il y a 30 ans?

Le niveau de formation et d'information de la population a bien sûr évolué en 30 ans. L'exigence vis-à-vis du médecin est plus grande. L'esprit est devenu plus critique et il faut faire preuve de davantage de pédagogie. La confiance demeure un facteur central et j'y attache une importance toute particulière. Le «Docteur Google» est bien souvent source d'anxiété et notre tâche consiste parfois à recadrer l'information dans le contexte individuel du patient. La médecine préventive doit à l'avenir prendre une place de choix avec des stratégies concernant l'hygiène de vie, la détection précoce des maladies, la génétique et la biologie moléculaire.

11. Trouver un successeur s'avère souvent compliqué pour un médecin, pourquoi ce phénomène? Faute à la relève?

En ce qui concerne ma spécialité, beaucoup d'étudiants envisagent de resserrer le spectre de leur formation dans un domaine plus restreint pour toutes sortes de raisons médicales et non médicales.

Le cabinet médical individuel est probablement condamné à terme. La société change, les médecins aussi. De plus en plus de professionnels de la santé désirent travailler à temps partiel. La charge devient trop lourde tant sur le plan économique que sur le plan des charges. Le temps consacré à la formation continue est une exigence qui laisse peu de temps pour soi.

12. Dès septembre, l'union fera la force? Les cabinets de groupe sont un modèle à suivre de nos jours?

Je pense que la nostalgie est mauvaise conseillère. L'observation de l'évolution médicale m'a convaincu de la nécessité de s'adapter à d'autres modes de fonctionnement. Le cabinet individuel n'est plus un modèle prisé. De plus en plus, les médecins désirent travailler en groupe. J'ai eu la chance de trouver trois collègues très bien formés qui ont accepté de vivre une nouvelle aventure avec moi et de ce fait d'assumer un avenir médical à long terme pour mes patients et pour la région. Nous pourrions aisément utiliser le slogan de campagne d'Hillary Clinton: «Stronger together» (plus fort ensemble).

13. Que deviendra votre cabinet?

Nous avons cherché pour notre cabinet une activité si possible proche de la médecine et nous avons eu la chance de pouvoir le transformer en un cabinet de physiothérapie dont l'activité débutera dès l'automne 2016.

Julien Vipret







Route de Fribourg 16

1754 Avry

Tél. 026 470 19 17

Fax 026 470 19 18

E-mail: vonavry@bluewin.ch

Spécialiste Honda - Réparations et entretien toutes marques - Préparation pour expertises - Vente véhicules neufs et occasions - Essence et Diesel

INFORMATIONS & DIVERS

Quelques renseignements utiles concernant l'AVS

Quelles sont les personnes qui doivent payer des cotisations AVS?

- Les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative ou qui y ont leur domicile civil (chômeurs compris), dès le 1^{er} janvier de l'année civile qui suit leur 17^{ème} anniversaire jusqu'à leur âge officiel de retraite (hommes : 65 ans, femme: 64 ans).
- Les personnes sans activité lucrative qui ne touchent pas d'indemnités de l'assurance-chômage paiement une cotisation annuelle dès l'année civile suivant les 20ème anniversaire (les étudiants par exemple).
- Doivent également obligatoirement cotiser, les ressortissants suisses qui travaillent à l'étranger pour le compte de la Confédération.
- Le conjoint d'un rentier AVS, sans activité lucrative, est tenu de verser des cotisations AVS jusqu'à ce qu'il atteigne lui-même l'âge légal ouvrant droit à la rente de vieillesse.
- Les personnes qui ont anticipé le versement de la rente vieillesse restent soumises à l'obligation de payer des cotisations AVS/AI/APG jusqu'à l'âge légal du droit à la rente vieillesse. Il faut savoir que ces nouvelles cotisations ne seront pas rajoutées au compte de la personne.

Toutes les personnes mariées, sans activité rémunérée, dont le conjoint exerce une activité lucrative, sont réputées avoir versé elles-mêmes des cotisations pour autant que ce dernier ait payé au moins le double de la cotisation minimale de (CHF 480.-).

Comment toucher votre première rente vieillesse?

La demande de prestations doit être déposée par l'assuré auprès de la caisse de compensation qui a encaissé les dernières cotisations. Pour les personnes mariées, la caisse compétente est celle qui verse des prestations au premier conjoint.

Attention:

La rente vieillesse n'est pas automatiquement versée, un formulaire de demande doit être complété.

Même si un des conjoints touche déjà une rente vieillesse, la 2ème personne arrivant en âge de retraite, a l'obligation de présenter une demande

Ajournement de la rente vieillesse

Il est possible de différer ou reporter d'une année au minimum à cinq ans au maximum le versement de la rente vieillesse. Le cas échéant, la prestation sera majorée d'un supplément compris entre 5,2 et 31,5 %.

Pour tout complément d'information, M^{me} Maillard, agente communale AVS, reste à votre disposition au 026 470 40 01.

INFORMATIONS

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

(Valable dès le 01.01.2016)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2016, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge):

	Célibataire / Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 36'000	CHF 53'900
1 enfant à charge	CHF 57'400	CHF 65'400
2 enfants à charge	CHF 68'900	CHF 76'900
3 enfants à charge	CHF 80'400	CHF 88'400
4 enfants à charge	CHF 91'900	CHF 99'900
5 enfants à charge	CHF 103'400	CHF 111'400
6 enfants à charge	CHF 114'900	CHF 122'900

Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x - 2 ans), auquel sont ajoutés:

a) pour le contribuable salarié ou rentier:

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14);
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.- (code 4.21);
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.- (code 4.31);
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91).

b) pour le contribuable indépendant:

- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
- les autres primes et cotisations (code 4.12);
- le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède CHF 15'000.-(code 4.14);
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.- (code 4.21);
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.- (code 4.31);
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91).

Exception:

N'ont pas droit à une réduction des primes à l'assurance-maladie les personnes ou les familles dont le revenu brut ou les actifs bruts (code 3.91 de la déclaration d'impôt) excèdent CHF 150'000.— de revenu ou CHF 1 million de fortune et les personnes faisant l'objet d'une taxation fiscale d'office.

Personnes assujetties à l'impôt à la source

Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles au 1^{er} janvier de l'année en cours.

INFORMATIONS

Quand et où faut-il présenter la demande?

Le formulaire «Demande de réduction des primes» doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande?

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants:

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, copie du/des certificat(s) de salaire annuel 2015;
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1^{er} janvier 2016;
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande

- Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2015: leur droit pour l'année 2016 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS. Une nouvelle décision leur sera notifiée au plus tard à la fin janvier 2016.
- Les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2015 et qui n'ont pas encore reçu de décision: leur

- droit pour 2016 sera également examiné d'office.
- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.

Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS et l'Al perçoivent un montant forfaitaire correspondant au montant de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins. Ce montant est versé directement à l'assureur-maladie lequel se charge de créditer l'ayant droit. Le secteur des prestations complémentaires communique automatiquement au secteur de la réduction des primes la liste des personnes bénéficiaires des prestations complémentaires.

Quelle sera la réduction des primes?

Pour 2016, la réduction est calculée en pour-cent de la prime moyenne régionale pour l'assurance obligatoire des soins, fixée par le Conseil d'Etat.

- Ont droit à une réduction de 14% les assurés qui ont un revenu déterminant de moins de 15% inférieur à la limite légale applicable;
- Ont droit à une réduction de 31% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 15 et 29.99% inférieur à la limite légale applicable;
- Ont droit à une réduction de 56% les assurés qui ont un revenu déterminant entre 30 et 59.99% inférieur à la limite légale applicable;
- Ont droit à une réduction de 68% les assurés qui ont un revenu déterminant de 60% ou plus inférieur à la limite légale applicable.

Pour les enfants et les jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans, dont les parents font partie du cercle des ayants droit défini à l'article 3 de l'ordonnance du Conseil d'Etat précitée, le taux de la réduction s'élève au minimum à 50% de la prime moyenne régionale.

La réduction ne peut toutefois pas dépasser 100 % de la prime nette due par l'assuré pour l'assurance obligatoire des soins.

INFORMATIONS

Exemple:

Limite de revenu CHF 76'900.- (couple marié + 2 enfants) Revenu déterminant CHF 58'000.- (différence: - CHF 18'900.-)

Le revenu déterminant est de 24,58% (18'900 divisé par 76'900 et multiplié par 100) inférieur à la limite applicable. Par conséquent, les parents ont droit à une réduction de primes de 31% et les enfants à une réduction de 50%.

La prime moyenne 2016 est fixée comme il suit: Pour la région 1 (district de la Sarine): CHF 397.- par mois pour un adulte, CHF 371.- par mois pour un jeune adulte âgé de 19 à 25 ans et CHF 93.- par mois pour un enfant jusqu'à et y compris 18 ans.

Pour la région 2 (districts de la Broye, de la Glâne, de la Gruyère, du Lac, de la Singine et de la Veveyse): CHF 362.- par mois pour un adulte, CHF 334.- par mois pour un jeune adulte âgé de 19 à 25 ans et CHF 83.- par mois pour un enfant jusqu'à et y compris 18 ans.

Obligation de se renseigner

La Caisse cantonale de compensation AVS doit être informée par le requérant ou son représentant légal de toute modification importante de sa situation personnelle.

Doivent en outre être annoncés sans délai:

- un changement de domicile;
- un changement de caisse-maladie avec le nouveau certificat d'assurance;
- la fin des études ou de la formation d'un enfant;
- la naissance d'un enfant;
- tout changement d'état civil en produisant une pièce officielle;
- le partenariat enregistré.

Les montants perçus sans droit doivent être restitués par le bénéficiaire ou ses héritiers.

Changements d'état civil

Les changements d'état civil survenant dès le 1er janvier

de l'année de subventionnement sont pris en considération à partir du 1er janvier de l'année suivante, sur la base de l'avis de taxation de la prochaine période fiscale correspondante, et sur le dépôt d'une nouvelle demande au moyen du formulaire officiel.

Changements économiques

Les changements économiques survenant au cours de l'année de subventionnement ne sont pas pris en considération. Seul l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x - 2 ans) est déterminant.

Décisions

Le droit à une réduction de primes est communiqué au requérant ou à son représentant légal au moyen d'une décision mentionnant les moyens de droit.

Le montant de la réduction est versé directement à la caisse-maladie concernée, à charge pour elle d'en créditer l'ayant droit.

Changement de canton

Lorsque des assurés transfèrent leur domicile d'un canton dans un autre, le droit aux réductions des primes existe pour toute la durée de l'année civile selon le droit du canton dans lequel les assurés avaient leur domicile au 1er janvier.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la Caisse cantonale de compensation AVS, case postale, 1762 Givisiez.

Hotline Français 026 305 45 00 Hotline Allemand 026 305 45 01 E-Mail ecasfrrpi@fr.ch

Site internet www.caisseavsfr.ch/rpi

Ce mémento ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seul les dispositions légales font foi pour le règlement de cas individuels.



Route St-Nicolas-de-Flüe 2 CP 96 / 1705 Fribourg Tél. 026 426 02 66 www.liguessante-fr.ch info@liquessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Lique fribourgeoise contre le cancer



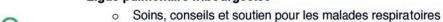
- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- o Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information - prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /





Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur Electricien diplômé

Avry-Bourg 7 1754 AVRY

Câblage informatique Courant faible, Sécurité Paratonnerre, Contrôle Dépannage T: +41 26 534 09 58 F: +41 26 534 09 85 Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch





Service après-vente de qualité. Un accueil chaleureux

Une visite s'impose!

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES

POELES
CHEMINEES

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40 www.schori-cheminees.ch

Cheminées & Canaux SA

CONDUITS DE FUMEE

ADDUCTIONS D'EAU

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

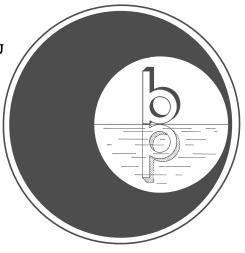
RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS

TEL. 026 470 14 37



1754 ROSE (FR)



Arrêter de fumer...mission possible!

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission!

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :







Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réus site d'environ 50%.

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses!

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme Fachstelle Tabakprävention Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96 1705 Fribourg • Freiburg T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88 info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

SCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers Chœur Mixte Le Muguet Club Athlétique de Rosé Club de Tennis de Table F.C. Piamont S.F.G. Gym-Dames B.C.A. Badminton Multi-sports Soc. de Musique l'Avenir Soc. de Tir Air Comprimé Les amis du Petit-Calibre Soc. de Tir 300 m Fit-Bike Unihockey Société Jeunesse

Robin Schwab Chantal Barras Floriane Ducotterd Olivier Scherly Vincent Stulz Denise Sapin Thomas Di Falco Christian Mauron André Claude Cotting Fabien Broillet **Hubert Bielmann** Pascal Brodard Michel Müller Jonathan Thierrin

Chemin des Glycines 10 Ch. de Rosière 5 La Fin d'Amont 5 Imp. du Lavau 7 Impasse des Agges 23 Impasse des Métayers 3 1740 Neyruz En Plan 8 Rte de l'Otierdo 37 Chemin des Granges 14 Route du Levant 19 Route du Centre 82 Impasse des Préalpes 4 Route de Rosé 74

1763 Granges-Paccot 1753 Matran 1772 Grollev 1756 Onnens 1772 Ponthaux 1754 Avry 1733 Treyvaux 1754 Avry 1730 Ecuvillens 1726 Farvagny 1741 Cottens 1754 Avry 1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch









